

AGROALIMENTAIRE : Le glacier Dagniaux placé en redressement judiciaire

Le glacier [DAGNIAUX - RUIZ](#) / **T** : 03.20.01.02.30 (siège à Roubaix), vient d'être placée en redressement judiciaire. Une situation qui fait notamment suite au combat lancé par l'entreprise contre le géant des produits laitiers [DANONE](#) / **T** : 01.44.35.20.20 (siège à Paris), après que ce dernier ait déposé la marque 'Danio' auprès de l'INPI, en classe 30, soit celle des glaces comestibles. Après avoir médiatisée une première fois l'affaire au mois de septembre 2014, Dagniaux, qui travaillait avec la grande distribution depuis une douzaine d'années, s'était vue déréférencée pour les produits de Noël. Ce qui avait représenté 137.000 bâches en moins (40 % du volume global) et fait planer la menace. La quête d'un repreneur est donc lancée pour sauver le savoir-faire et le 22 emplois de la société.

www.dagniaux.fr